

# L'in ~~sud~~mersible

Journal de liaison des PIC et CTC

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

## Revendications et... action !!!

Été 2015

E  
D  
I  
T  
O

**P**our arrêter un rouleau compresseur, il vaut mieux s'y mettre à plusieurs !

### **Cette fois, c'est le tour de Besançon !**

Comme si les remises en cause quotidiennes et systématiques de nos acquis sociaux ne suffisaient pas, la Pic de Besançon vient de s'ajouter à la longue liste des centres fermés ou en voie de fermeture depuis deux ans !

Comme pour les autres centres liquidés et sacrifiés au nom de la " modernisation du Courrier ", les 171 agents de Besançon n'auront d'autre choix que d'accepter d'aller sur la Pic de Dijon (une centaine de kilomètres, merci patron !) ou d'accepter des emplois de manière totalement contrainte, d'un point de vue professionnel et/ou géographique.

### **Préparer un mouvement unitaire et coordonné !**

Le personnel des PIC le sait très bien, toutes les réorganisations qualifiées de "locales" ont un même objectif commun : rentabiliser à outrance l'appareil "productif" avec les conséquences que l'on connaît tout aussi bien ! Ce journal l'illustre de nouveau...

Notre secteur professionnel n'a jamais été aussi fort que lorsqu'il s'est donné les moyens de lutter de manière unitaire et coordonnée. La grève des nuits de 2006-2007 en est un des derniers exemples avec des gains financiers significatifs pour le personnel, même si nous n'avons pas gagné sur les régimes de travail "atypiques". Sa réussite tient évidemment au fait que des intersyndicales locales ont préparé cette lutte, bien en amont et en lien permanent avec le personnel concerné, en se coordonnant régulièrement. L'implication pleine et entière de la fédération SUD-PTT - avec notamment le dépôt des préavis de grève - a activement participé à cette réussite.

### **Lancer le débat parmi le personnel !**

La dernière action nationale unitaire préparée par toutes les fédérations remonte à décembre 2012 ! Pour SUD-PTT, sans remettre en cause nos préavis ou une future action nationale unitaire, il est temps de renouer avec des pratiques syndicales qui permettent au moins de rendre crédibles une perspective concrète de mobilisation prochaine.

C'est pourquoi nous sommes favorables à l'ouverture d'un débat associant les questions de mobilisation et les revendications.

Bien sûr, il n'est pas question de chercher à reproduire tel ou tel schéma. C'est connu, l'histoire ne se répète jamais de la même manière.

Côté revendicatif, le débat au sein du personnel devrait permettre de dégager des revendications communes à tous et toutes. Pour SUD-PTT, le II.1 grade de base et la prise en compte de la pénibilité avec la possibilité de partir avant l'âge légal grâce à des bonifications font partie de ces revendications.

Côté mobilisation, il nous faut trouver collectivement les moyens de durer dans notre lutte tout en créant le meilleur rapport de force possible. De ce point de vue, la pratique de l'heure de grève doit aussi être débattue dans nos centres, comme d'autres moyens d'action.

Mais une chose est certaine, face au rouleau compresseur, la question centrale aujourd'hui est de construire et de proposer un mouvement unitaire national. Comment y arriver ? Cela passe par un vrai débat sans tabou sur le type d'action et sur les revendications, parmi le personnel et au sein des organisations syndicales.

La volonté de notre fédération est d'engager ce débat avec tous les militants, toutes les militantes, quel que soit leur horizon. Avec tout le personnel, en confrontant nos idées et nos propositions.

**Nous restons persuadé-es que cela est possible !**

# Besançon en lutte : NON à la fermeture

Les agents de la PIC Besançon étaient massivement en grève jeudi 25 juin contre la fermeture de la PIC, à l'appel de SUD, CGT, FO et CFDT. Plus de 100 agents sur les 171 de la PIC ont le choix entre "suivre leur activité" à Dijon (104 km Aller de Besançon à Dijon PIC) ou aller faire de la distri quelque part en Franche-Comté.

Sachant que chaque réorganisation distri voit aussi son lot de suppression d'emplois, il est clair que la Poste se moque du personnel et des organisations syndicales.



Une pétition du personnel circule également, pour demander aux organisations syndicales de ne négocier aucun accord d'accompagnement social sans avoir plus d'information sur le projet réel et sur leur avenir professionnel. La Poste annonce la " création d'une plateforme logistique urbaine " pour stockage et distribution de colis pour la ville de Besançon, et le regroupement sur le site de la PIC de 2 sites Courrier de la ville, sans pour autant donner la moindre info en terme d'effectifs. La DSCC donne des infos au compte-goutte quand elle en donne.

Un droit d'alerte a été envoyé par le syndicat SUD à la DSCC Franche-Comté.

## Abandon du TGV postal : le fret, l'emploi et l'environnement à la trappe !

L'annonce de la fin de l'acheminement par TGV du courrier en France métropolitaine vient ponctuer la longue litanie des renoncements de La Poste en matière d'environnement. Les dirigeants de la Poste qui ont longtemps promené le public sur la question du "développement responsable" parlent désormais du "TGV comme un mode inadapté aux usages des clients de La Poste".

Rappelons qu'en 2006, l'enfumage avait déjà commencé avec la vente de la filiale Europe Airpost (ex-Aéropostale) avec l'engagement de transférer le trafic aérien du courrier en J+1 vers des TGV ; les rotations quotidiennes de 15 avions pouvant être remplacées par cinq rames de TGV. Avec un Etat incapable de payer sa dette envers l'entreprise publique (aide à la Presse notamment) et la volonté claire de La Poste de mettre fin au J+1, la messe a été rapidement dite, la co-entreprise entre la SNCF et La Poste n'a jamais vu le jour, fermez le ban.

Les conditions n'ont pas changé et il n'y a donc aucune raison à ce jour de faire confiance aux dirigeants de La Poste sur un hypothétique transfert vers le fret ferroviaire. On rappellera que la lettre verte largement promue par la direction du Courrier est "verte" parce qu'elle prend le camion au lieu de l'avion, beau progrès !

Après la fermeture de centres de tri comme Créteil et Arras, avec à la clé des centaines d'emplois en moins et des millions de km supplémentaires pour du courrier qui empruntera des trajets de plus en plus aberrants au nom de sa massification, ce sont les plates-formes TGV de Macon et Cavaillon qui ferment, avec les impacts sur l'emploi qui vont avec. Dans Paris intra-muros, c'est la gare du Charolais qui a été abandonnée à la spéculation immobilière. On est très loin des modèles vertueux qui voyaient les colis et le courrier acheminés au cœur des villes dans les gares. Rappelons que La Poste est partenaire également de la COP21 (Conférence Climat) où l'entreprise s'enorgueillit de participer et d'être partenaire de cette manifestation.

**Bref tout dans la com', rien dans la cohérence !!!**

## Congés seniors : SUD a saisi le Siège !

Les agents des services S3C n'ont pas tardé à réagir après avoir constaté que leur fonction n'était pas éligible aux congés seniors. Lors d'une commission nationale « Hygiène et Sécurité », nous avons rappelé que les agents de ces services manipulent tout autant de bacs et de caissettes que les autres agents des PICs.

Du côté de l'encadrement, c'est l'incompréhension totale ! Les congés seniors sont réservés aux « chefs d'équipe en établissement opérationnel Courrier-Colis (III.1) », dicit l'annexe 1 de l'accord. Après cette définition "générique", suivent les appellations de chef d'équipe courrier-colis et encadrant courrier... mais toujours en III.1. La Poste a visiblement oublié que les encadrant-es ("chefs d'équipe") avaient aussi une carrière sur trois niveaux (III.1, III.2 et III.3. La Poste insiste souvent en rappelant aux CAPROs qu'ils sont des vrais cadres (avec le tout le boulot qui va avec...) et, là, ils redeviennent "chefs d'équipe". Et on exclut les III.2 et III.3.

Comprenne qui pourra... si le Siège nous répond un jour !

# Y'en a ras-le-KUB !

Depuis des années, nous ne cessons d'alerter la direction du Courrier lors de Commission Nationale Santé Sécurité au Travail sur l'utilisation des KUBs. Nos demandes d'une véritable étude sur l'exploitation des KUBs, mais pas seulement, sont toujours restées vaines puisqu'à chaque fois on nous renvoie à des retours d'expérimentations.

Or, ces tests locaux ne correspondent pas au schéma initial décidé lors de CQC. En effet, les KUBs devaient être associés à l'utilisation d'un SAM électrique (Fenwick), être alloué uniquement à la position du pilote d'une MTIPF ou alors être utilisé sur des chantiers de dépiautage en ventilant leurs contenus sur des dièdres ou sur des CE30. Depuis, tout a changé et tout a été déréglementé au niveau local...

## CQC, c'est fini !

En réponse, lors d'une CNSST du 18 juin 2015, la direction du Courrier nous a rétorqué que comme CQC est terminé, tous les beaux principes et modes opératoires conçus pour accompagner cette «modernisation» sont devenus obsolètes. Nous sommes rentrés dans l'ère de la décentralisation qui doit laisser la place aux initiatives locales sans aucun garde-fou national !!!

C'est ainsi que de nouveaux matériels et de nouvelles organisations ont fleuri au gré des aléas et inconvénients, générant des conséquences néfastes sur l'organisation et les conditions de travail des agents :

- + remplacement du système d'aide à la manutention électrique par du mécanique,
- + apparition d'un porte KUB bricolé localement sans aucun système d'aide à la manutention,
- + utilisation du KUB directement sur le parc MTIGF,
- + et disparition des chantiers déliassage et de dépiautage.

## De nouveaux TMS en perspective...

La Poste recherche en permanence des solutions à moindre coût avec une intensification du travail sans rechercher de véritables avancées visant à améliorer les conditions de travail. Pourtant, les risques liés à la manutention et à la manipulation des matériels sont connus. Les nouvelles dispositions sur le remplissage des KUBs créent des problèmes, les plis sont très serrés et les efforts de saisie du courrier par pincement, par pression des doigts, par brassée ou par poignée peuvent générer des troubles musculo-squelettiques (syndrome du canal carpien, tendinites). Ces maux ont des conséquences sur les conditions de travail qui s'en trouvent dégradées.

Initialement, les Kubs avaient été vendus comme la panacée mais leur exploitation actuelle crée de nouvelles détériorations des conditions de travail.

Et, surtout, ces Kubs étaient au tout début conçus comme un mode de transport (rappelez-vous : "la fin du sac"... ) et non comme un mode d'exploitation !

Malgré tous ces constats, la direction du Courrier reste très timorée sur les actions à mener.

Les pistes de réflexions et autres "alternatives" reposent sur le traitement du marketing direct en supprimant un niveau de remplissage des KUBs. D'autre part, si cette décision était prise, il y aurait mécaniquement plus de KUBs et les PFR n'alimenteraient plus essentiellement les HUB mais la dispersion se ferait sur un plus grand nombre de PIC qu'actuellement.

## Tout ça... pour ça !

Pour finir, rappelons que nos demandes d'étude sur cette question remontent à plus d'un an !

Les autres préconisations sont confondantes de platitudes : rotation sur les positions (ce qui est déjà fait, en général), principe de la demi-vacation et, on n'invente rien, la direction du Courrier préconise de "*veiller à ne pas prendre trop de plis en une seule fois*". Merci du conseil ! Et si le dépilleur est régulièrement vide, on dit aux chefs que la consigne vient "d'en haut" ?!

Au final, voici encore de bien piètres actions au regard des incidences de l'intensification de nos conditions de travail sur tous les chantiers dans les Pics.

Rappelons à nos directeurs que nous n'acceptons pas d'être soumis aux réorganisations permanentes élaborées dans des groupes de travail illégitimes.

Soumettons nos demandes et revendications aux représentant-es du CHSCT afin qu'ils et elles rappellent à nos directeurs qu'ils ont des obligations en matière de résultats sur la santé de leurs personnels.

## La santé n'a pas de prix !

### Agissons collectivement pour la défendre et la préserver !

*Ignorer un problème est encore le plus sûr moyen de le résoudre.*



# Le trou noir des Pyrénées

La PIC de Castelnau (31) sortie de terre en 2009 avait pour vocation initiale de traiter le courrier de six départements (09, 31, 32, 46, 81 et 82), mettant à l'époque plus de 1500 agents en situation de reclassement.

Mais la Poste ne s'est pas arrêtée là et deux départements supplémentaires ont vu leur trafic absorbé par cette usine insatiable, les Hautes-Pyrénées et récemment l'Aveyron. Et à cela se rajoutent progressivement les TCD (tri complet distribution) de tous ces départements avec un objectif d'une centaine de lots à traiter.

Cette politique de concentration du courrier mécanisable dans les PIC, initiée par de hauts responsables n'ayant que le périphérique parisien pour horizon, a des effets désastreux sur la zone. Traiter le courrier d'un secteur géographique plus grand que le Danemark ou la Suisse et comptant 3 millions d'habitants réparti aussi bien à la campagne qu'à la ville ne se fait pas en claquant des doigts, surtout quand on supprime des effectifs.

C'est pourquoi, une nouvelle fois, les agents de la PIC Midi-Pyrénées se sont massivement mis en grève le 2 juin dernier. 52 % de grévistes (1) et 80 d'entre eux présents au rassemblement organisé par les organisations syndicales SUD, CGT, FO et CFDT apportent la preuve d'un ras-le-bol généralisé. La raison en est simple : davantage de trafic et d'activité (TCD) et moins d'emplois. Les solutions apportées par la direction sont un taux d'intérimaires dépassant régulièrement les 30% de l'effectif présent qui génère une perte de compétence et de qualité de service, une gestion par le stress et des promotions en baisse pour les reclassifiés ou les salariés et en berne pour les reclassés. Autant d'éléments qui ont alimenté les revendications de cette journée de lutte.

En termes de conditions de travail, ce n'est pas l'arrivée de 2 MTP supplémentaires et de 8 TTF qui risquait d'améliorer la situation ! La perspective d'un hall de production où errent quelques misérables fantômes perclus de TMS au milieu d'une horde de machines bruyantes et poussiéreuses, dégageant une chaleur infernale n'est pas acceptable. Les représentants du personnel au CHSCT ont pourtant demandé à plusieurs reprises des investissements sur l'isolation thermique et phonique des machines. La réponse est une fin de non-recevoir pour cause de budget !

**Il est vrai qu'on ne peut pas investir dans l'amélioration des conditions de travail et augmenter considérablement les plus hauts salaires, c'est un choix !**

**Celui des agents de la PIC Midi Pyrénées a été de faire comprendre à la direction que le boulot ne se fait pas sans eux et qu'ils peuvent – à tout moment - le faire savoir. Dont acte !**

---

1 : chiffres réels calculés sur la base de l'effectif titulaire prévu à la production.

## La directrice de la PIC de Rouen-Madrillet au tribunal

Le 27 mai dernier, la directrice de la PIC était convoquée devant le tribunal correctionnel de Rouen pour y répondre " d'agressions verbales et physiques " et " de délits d'entrave au fonctionnement du CHSCT " à l'initiative du CHSCT de la PIC et de SUD-PTT Haute-Normandie.

Le CHS-CT et SUD reprochent à la directrice de la PIC d'avoir laissé libre-cours à son autoritarisme en agressant verbalement aux cours d'audiences officielles en novembre 2013, les militantes locales de SUD-PTT et d'avoir lors d'un arbre des causes intimé l'ordre de " la fermer " à une représentante du personnel au CHSCT, la menaçant de la mettre à la porte si elle n'obéissait pas à son invective. De plus, elle n'avait pas hésité à lui arracher des mains les feuilles sur lesquelles elle écrivait, après lui avoir ordonné d'arrêter de prendre des notes " *pour encore faire un tract* ".

L'avocat de la directrice, après avoir tenté d'attaquer sur la forme, n'a pas vraiment nié les faits, préférant placer sa cliente en position de victime. La direction n'a pas hésité à dire qu'elle était obligée de réagir de cette façon face aux vilains représentant-es SUD-PTT, qui ne font rien que l'embêter avec leurs tracts et autres publications la caricaturant. Justifier de tels actes par une perte de maîtrise consécutive à la supposée provocation de représentants syndicaux est tout simplement scandaleux, qu'en aurait-il été si les rôles avaient été inversés ? Si c'était un militant de la PIC qui avait commis ces actes en prétextant que c'est la directrice qui les avait provoqués ? Nul doute que les sanctions disciplinaires n'auraient pas tardé à pleuvoir.

Une cinquantaine de collègues de la PIC, en grève à l'appel de SUD et CGT, avait fait le déplacement pour soutenir leurs représentant-es. On pouvait également noter le soutien de plusieurs militantes du bureau régional SUD-PTT.

Les cadres de la PIC étaient, bien entendu, présents aux côtés de leur directrice. Gageons que tout ce beau monde n'a pas eu besoin de préavis pour se rendre au palais de justice sur son temps de travail... La direction régionale, représentée en nombre pour soutenir les agissements de la directrice de la PIC, affichait, quant à elle, la présence du directeur régional, de sa RRH et de plusieurs cadres ainsi que la présence de la grande majorité des directeurs d'établissements de la Haute-Normandie.

**Le verdict est fixé au 15 juillet 2015.  
Affaire à suivre...**